



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac tenue à la salle multifonctionnelle du Centre culturel le lundi **13 février 2023** à compter de 19 h sous la présidence du maire, Monsieur Marc Loisel.

Sont présents à cette séance ordinaire :

Madame Nancy Anglehart, conseillère
Monsieur Gabriel Huard, conseiller
Madame Marie-Andrée Côté, conseillère
Madame Sandra Langlois, conseillère
Monsieur Christian Grenier, conseiller

Est également présent :

Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier.

Est absent :

Monsieur Louis-Alexandre McNaughton, conseiller

2023-02-30

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Marc Loisel, ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux conseillers/conseillères, au directeur général et greffier ainsi qu'aux citoyens présents.

Monsieur le maire informe la population que les journées de la persévérance scolaire sont prévues du **13 au 17 février 2023**.

Le drapeau à cet effet a été érigé devant l'Hôtel de ville. Des informations sont disponibles sur le site internet à : <https://www.journeesperseverancescolaire.com>

D'autre part, au nom du conseil municipal de la Ville, nous désirons souhaiter une bonne semaine de relâche scolaire à l'ensemble des étudiants et du personnel du Centre de services scolaire René-Lévesque qui aura lieu du **27 février au 3 mars 2023** et par le fait même invitons les étudiants du primaire et secondaire à se prévaloir des services de la Ville entre autres au Centre de plein air « Les Monticoles » ou toute autre activité sur le territoire.

2023-02-31

2. CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Marc Loisel, constate que le quorum est atteint.

2023-02-32

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire, Marc Loisel, fait lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt de documents et de correspondance
5. Approbation des procès-verbaux antérieurs
 - Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2023
 - Procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 janvier 2023

6. Administration générale et finances
 - 6.1 Adoption des comptes à payer
 - 6.2 Suivi du budget mensuel – janvier 2023
7. Affaires des contribuables
8. Adjudication de contrat SEAO – AO22-1173A – Restauration de l'Église anglicane – Bibliothèque municipale
9. Avis de motion projet de règlement 2023-526 décrétant une dépense et un emprunt de 330 000 \$ afin de financer la restauration du patrimoine immobilier de propriété municipale – Église anglicane – Bibliothèque municipale
10. Dépôt du projet de règlement 2023-526 décrétant une dépense et un emprunt de 330 000 \$ afin de financer la restauration du patrimoine immobilier de propriété municipale – Église anglicane – Bibliothèque municipale
11. Adoption du Règlement 2023-527 décrétant la fermeture d'une ancienne réserve de route sans désignation cadastrale traversant les lots 892 à 896
12. Avis de motion de l'adoption du Règlement 2023-528 sur le droit de préemption
13. Avis de motion de l'adoption du Règlement 2023-529 sur la démolition des bâtiments sur le territoire de la ville de Paspébiac
14. Avis de motion – Règlement 2023-530 décrétant une dépense de 350 000 \$ et un emprunt de 150 000 \$ pour un bloc sanitaire d'accessibilité universelle situé au Banc-de-pêche de Paspébiac
15. Avis de motion – Règlement 2023-531 décrétant une dépense et un emprunt pour la construction et l'installation de cabine de plage
16. Demande de budget supplémentaire – Contrôle qualitatif des matériaux - Englobe – Réfection des services sur la rue St-Pie X et la 3^e avenue Est Réf : 43375TTA
17. Demande de prolongation et de l'échéancier – PAVL – CLC78863 – Travaux rue Day entre la 5^e avenue Ouest et la 7^e avenue Ouest
18. Demande d'achat d'équipement – Service incendie
19. Demande d'appui auprès de la CPTAQ pour sablière – Léonard Loisel et Fils Inc.
20. Proclamation de la journée nationale de promotion de la santé mentale positive – 13 mars 2023
21. Dons
 - a) Demande de don du Club des 50 ans et plus l'Amicale de Paspébiac
 - b) Demande de don du Club Lions Paspébiac
 - c) Centre communautaire de St-Pie X – Journée de la femme
22. Rapport des conseillers
23. Affaires nouvelles
24. Période de questions
25. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

4. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET DE CORRESPONDANCE

Aucun.

2023-02-33

5. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Anglehart, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les procès-verbaux antérieurs des séances suivantes soient approuvés tels que rédigés :

- Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2023
- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 janvier 2023

Conformément à l'article 333 alinéa 2 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé de la lecture des procès-verbaux, des copies ayant été remises à chaque membre du conseil plus de 24h avant la séance.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

2023-02-34

6.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gabriel Huard, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les comptes à payer pour le mois de janvier 2023 d'un montant de **422,885.48 \$** soient approuvés pour paiement.

Monsieur le maire énumère les principaux paiements du mois.

2023-02-35

6.2 SUIVI DU BUDGET MENSUEL – JANVIER 2023

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Christian Grenier, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le rapport « État des activités financières » en date du 31 janvier 2023 soit adopté.

7. AFFAIRES DES CONTRIBUABLES

- Génératrice d'urgence en cas de panne d'électricité pour le Complexe sportif
- Vérification de glycol dans le système de gicleur afin d'être protégé du gel
- Développer de saines habitudes de vie – activités sportives;
- Demande de réparation du segment de route entre le chemin de fer de la rue Day et le boulevard GDLO

2023-02-36

8. ADJUDICATION DE CONTRAT SEAO – AO22-1173A – RESTAURATION DE L'ÉGLISE ANGLICANE – BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

ATTENDU QUE la ville de Paspébiac via le système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) a affiché un appel d'offres 22-1173A, référence 1680307 pour la restauration de l'église anglicane de Paspébiac;

ATTENDU QUE 6 soumissionnaires ont répondu à cet appel d'offres dans les délais prévus et que l'ouverture des soumissions a été faite en présence de témoins le 3 février 2023 à 10 h 00 dont voici les noms :

- **Ferblanterie Joël Ouellet Inc.** pour un montant de 275 112.18 \$ taxes incluses;
- **Raymond Martin Ltée** pour un montant de 394 709.18 \$ taxes incluses;
- **J.C.O. Malenfant Inc.** pour un montant de 446 746.86 \$ taxes incluses;
- **La Ferblanterie Gaspésienne Inc.** pour un montant de 287 000 \$ taxes incluses;
- **Toitures Quatre-Saisons Inc.** pour un montant de 367 948.74 \$ taxes incluses;
- **Toiture Qc Inc 9201-0800 Québec Inc.** pour un montant de 331 242.98 \$ taxes incluses;

ATTENDU QUE madame Marie-Josée Deschênes, architecte a procédé à l'analyse des soumissions déposées à la ville de Paspébiac à la suite de cet appel d'offres et en a fait ses recommandations relativement aux exigences du Cahier des devis;

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de **Ferblanterie Joël Ouellet Inc.** pour un montant de **275 112.18 \$ taxes incluses;**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gabriel Huard, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'OCTROYER le contrat à **FERBLANTERIE JOËL OUELLET INC** pour un montant de **275 112.18 \$ taxes incluses** pour la restauration de l'église anglicane de Paspébiac et ce, conditionnellement à ce que la ville de Paspébiac obtienne le financement nécessaire par le règlement d'emprunt 2023-526 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

2023-02-37

9. AVIS DE MOTION PROJET DE RÈGLEMENT 2023-526 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 330 000 \$ AFIN DE FINANCER LA RESTAURATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE PROPRIÉTÉ MUNICIPALE – ÉGLISE ANGLICANE – BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Madame Nancy Anglehart, conseillère, donne avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil de la ville de Paspébiac, le Règlement numéro 2023-526 décrétant une dépense et un emprunt de 330 000 \$ afin de financer la restauration du patrimoine immobilier de propriété municipale – Église anglicane – Bibliothèque municipale.

2023-02-38

10. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2023-526 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 330 000 \$ AFIN DE FINANCER LA RESTAURATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE PROPRIÉTÉ MUNICIPALE – ÉGLISE ANGLICANE – BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement **2023-526** a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 13 février 2023 et que le projet de règlement **2023-526** a été déposé à cette même séance;

ATTENDU QUE la direction générale a reçu une lettre le 4 novembre 2020 du ministre de la Culture et des communications qui accompagnait la convention d'aide financière;

ATTENDU QUE la contribution financière maximale du gouvernement du Québec pour la mise en œuvre de l'entente conclue en vertu du programme de soutien au milieu municipale en patrimoine immobilier volet-b s'élève à 1 225 800\$ ou 60 % des coûts pour la réfection de deux bâtiments;

ATTENDU QUE ce règlement d'emprunt est pour financer la réfection de la toiture de l'église anglicane qui est un des bâtiments éligibles à l'aide financière du gouvernement du Québec – soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier volet – b;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Anglehart, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

DE DÉPOSER le projet de règlement 2023-526 décrétant une dépense et un emprunt de 330 000 \$ afin de financer la restauration du patrimoine immobilier de propriété municipale – Église anglicane – Bibliothèque municipale.

Voir projet de règlement à l'annexe A.

2023-02-39

11. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-527 DÉCRÉTANT LA FERMETURE D'UNE ANCIENNE RÉSERVE DE ROUTE SANS DÉSIGNATION CADASTRALE TRAVERSANT LES LOTS 892 À 896

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné lors de la séance publique le 16 janvier 2023;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance publique le 16 janvier 2023;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil municipal ont reçu copie dudit règlement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Christian Grenier, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'ADOPTER le Règlement 2023-527 décrétant la fermeture d'une ancienne réserve de route sans désignation cadastrale traversant les lots 892 à 896.

2023-02-40

12. AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-528 SUR LE DROIT DE PRÉEMPTION

Madame Marie-Andrée Côté, conseillère, donne avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil de la ville de Paspébiac, le Règlement numéro 2023-528 sur le droit de préemption sera adopté.

2023-02-41

13. AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-529 SUR LA DÉMOLITION DES BÂTIMENTS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PASPÉBIAC

Madame Sandra Langlois, conseillère, donne avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil de la ville de Paspébiac, le Règlement numéro 2023-529 sur la démolition des bâtiments sur le territoire de la ville de Paspébiac sera adopté.

2023-02-42

14. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2023-530 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 350 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 150 000 \$ POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN BLOC SANITAIRE D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE SITUÉ AU BANC-DE-PÊCHE DE PASPÉBIAC

Monsieur Christian Grenier, conseiller, donne avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil de la ville de Paspébiac, le Règlement numéro 2023-530 décrétant une dépense de 350 000 \$ et un emprunt de 150 000 \$ pour l'aménagement d'un bloc sanitaire d'accessibilité universelle situé au Banc-de-pêche de Paspébiac sera adopté.

2023-02-43

15. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2023-531 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION ET L'INSTALLATION DE CABINE DE PLAGE

Monsieur Gabriel Huard, conseiller, donne avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil de la ville de Paspébiac, le Règlement numéro 2023-531 décrétant une dépense et un emprunt pour la construction et l'installation de cabine de plage sera adopté.

2023-02-44

16. DEMANDE DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE – CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX – ENGLOBE – RÉFECTION DES SERVICES SUR LA RUE ST-PIE X ET LA 3^E AVENUE EST RÉF : 43375TTA

CONSIDÉRANT une correspondance reçue de la firme Englobe pour une demande de budget supplémentaire d'un montant de **29 922.00 \$ taxes en sus** pour couvrir l'ensemble des honoraires et dépenses incluant 24 000 \$ associé au dépassement des coûts relativement au contrôle qualitatif des matériaux pour la réfection des services sur la rue St-Pie X et la 3^e avenue Est;

CONSIDÉRANT QUE la firme Englobe estime que ce montant est relié aux heures supplémentaires faites par la présence d'un technicien au chantier, en fonction du calendrier de l'entrepreneur, pour le suivi et la rédaction du rapport du chargé de projet et analyses pour terminer le chantier;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sandra Langlois, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le versement de **29 922.00 \$ taxes en sus** à la firme Englobe via le service de la comptabilité afin de couvrir cet écart budgétaire justifié.

2023-02-45

17. DEMANDE DE PROLONGATION ET DE L'ÉCHÉANCIER – PAVL – CLC78863 – TRAVAUX RUE DAY ENTRE LA 5^E AVENUE OUEST ET LA 7^E AVENUE OUEST

ATTENDU QUE le conseil est autorisé à effectuer la réhabilitation de la route Day entre la 5^e et la 7^e avenue Ouest selon la soumission présentée par **Le Groupe Michel Leclerc inc.** en date du 3 septembre 2021, incluant les frais, honoraires professionnels, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Daniel Langlois, directeur général, en date du 3 septembre 2021;

ATTENDU QUE la direction générale a reçu une lettre le 22 juin 2021 qui accompagnait le protocole d'entente relatif à l'octroi à la ville de Paspébiac par le MTQ dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale, volet accélération, une aide maximale de 1 177 985 \$;

ATTENDU QUE la responsabilité de la ville de Paspébiac selon l'article 5.8 – Responsabilités du bénéficiaire, des modalités d'application 2021-2024 du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) était de faire réaliser les travaux à l'intérieur d'une période de douze mois à partir de la date de la lettre d'annonce du ministre soit entre le 22 juin 2021 au 22 juin 2022;

ATTENDU QUE le certificat de réception provisoire des ouvrages est daté du 18 octobre 2022, soit près de 4 mois après la date à respecter selon les modalités d'application du PAVL – volet accélération;

ATTENDU QUE la réception définitive des ouvrages est prévue le 18 octobre 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Christian Grenier, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

DE TRANSMETTRE au ministre des Transports et de la Mobilité durable une demande de prolongation des ouvrages au-delà de 12 mois avec l'échéancier suivant :

- 1- Réception provisoire des ouvrages le 18 octobre 2022;
- 2- Réception définitive des ouvrages prévue le 18 octobre 2023.

2023-02-46

18. DEMANDE D'ACHAT D'ÉQUIPEMENT – SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la ville de Paspébiac est en voie de conclure une entente avec les villes et municipalités de l'Est;

CONSIDÉRANT les besoins en équipements de sécurité incendie pour la ville de Paspébiac;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service incendie et chef pompier a fait une recommandation auprès de la direction générale afin de pouvoir faire l'achat de ces équipements jugés essentiels pour les pompiers en service d'un montant budgété révisé à 120 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Christian Grenier, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le directeur général soit autorisé à procéder à la dépense pour les équipements et autorise le directeur du service incendie et chef pompier à faire l'acquisition des équipements pour le service incendie de la ville de Paspébiac et ce, en fonction des dépenses en immobilisation.

2023-02-47

19. DEMANDE D'APPUI AUPRÈS DE LA CPTAQ POUR SABLIERE – LÉONARD LOISEL ET FILS INC.

CONSIDÉRANT la demande d'appui émanant de Léonard Loisel et Fils Inc. afin de pouvoir opérer une sablière sur le lot 5 576 263, propriété du demandeur et ainsi acheminer ladite résolution à la Commission de protection du territoire agricole du Québec ci-après la CPTAQ pour le traitement du dossier;

CONSIDÉRANT QU'il y a déjà des lots identifiés 5 576 262 et 5 576 820 qui sont reconnus auprès de la CPTAQ comme sablières;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la ville de Paspébiac est en faveur d'une telle demande d'appui au bénéfice de Léonard Loisel et Fils Inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gabriel Huard, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE TRANSMETTRE cette résolution à Léonard Loisel et Fils Inc. afin que ce dossier soit traité auprès de la CPTAQ dans les meilleurs délais.

2023-02-48

20. PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE – 13 MARS 2023

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élu-es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme **Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive**;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème **CRÉER DES LIENS et être bien entouré-es**;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population vous sont offerts tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

EN CONSÉQUENCE,

le conseil municipal de la ville de Paspébiac,

lors de sa séance du 13 février 2023,

PROCLAME la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème **CRÉER DES LIENS et être bien entouré·es**.

QU'une copie de cette résolution soit transmise au Mouvement Santé mentale Québec à : campagne@mouvementsmq.ca

21. DONS

2023-02-49

a) Demande de don du Club des 50 ans et plus l'Amicale de Paspébiac

CONSIDÉRANT la demande de don émanant des membres du comité du Club des 50 ans et plus l'Amicale de Paspébiac afin de souligner la Journée de la Femme prévue le mercredi 8 mars 2023 pour qui, cette journée leur est offerte à titre de RETROUVAILLES et ce, dû aux mesures sanitaires recommandées par la santé publique et le Gouvernement du Québec depuis 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sandra Langlois, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER un don de **50 \$** au Club des 50 ans et plus l'Amicale de Paspébiac pour leur activité.

2023-02-50

b) Demande de don du Club Lions Paspébiac

CONSIDÉRANT la demande de don émanant du Club Lions Paspébiac afin que leur activité d'initiation à la pêche soit un succès pour leur 2^e année;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER un don de **100 \$** au Club Lions Paspébiac pour leur activité.

2023-02-51

c) Demande de don du Centre communautaire de St-Pie X – Journée de la femme

CONSIDÉRANT la demande de don émanant du Centre communautaire de St-Pie X afin de souligner la Journée de la Femme qui sera soulignée le **dimanche 5 mars 2023**;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gabriel Huard, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER un don de **50 \$** au Centre communautaire de St-Pie X pour leur activité.

22. RAPPORT DES CONSEILLERS

MADAME NANCY ANGLEHART, CONSEILLÈRE

Madame Anglehart nous fait part du travail accompli dans les dossiers suivants :

- **Comité consultatif d'urbanisme**

Un CCU aura lieu d'ici la fin du mois

- **Tables de travail**

Présence aux tables de travail

Le Conseil et l'équipe administrative s'affairent à élaborer des projets structurants qui seront présentés dans les prochains mois

- **Semaine de relâche scolaire**

Pour la semaine de relâche scolaire, des activités sont prévues au Centre culturel

MONSIEUR GABRIEL HUARD, CONSEILLER

Monsieur Huard nous fait part du travail accompli dans les dossiers suivants :

- **Urbanisme**

Le 3 février dernier, une rencontre a eu lieu sur les dossiers d'urbanisme entre autres le règlement sur le droit de préemption et le règlement de démolition des bâtiments

- **Implication citoyenne**

Des remerciements sont adressés aux citoyens et citoyennes entre autres pour la préparation de la soirée Super Bowl ou toute autre implication sociale pour le bien commun

MADAME MARIE-ANDRÉE CÔTÉ, CONSEILLÈRE

Madame Côté nous fait part du travail accompli dans les dossiers suivants :

- **Voisins solidaires**

- **Plusieurs tables de travail**

- **Comité jeunesse**

- **Centre de plein air « Les Monticoles »**

Raquette nocturne
Horaire aux Monticoles sur Facebook de la Ville

- **Site de la plage**

Projets à venir à l'été 2023

MADAME SANDRA LANGLOIS, CONSEILLÈRE

Madame Langlois nous fait part du travail accompli dans les dossiers suivants :

- **Dossier des aînés**

Cap sur les aînés qui débutera ce mercredi 15 février au Centre culturel de 13 h 15 à 15 h 30

- **Nouveaux arrivants**

Une rencontre a eu lieu le 6 février dernier avec la coordonnatrice du SANA pour le bingo-cadeaux prévu le 11 mars 2023 où l'on va intégrer nos nouveaux arrivants avec la communauté

- **Voisins solidaires**

Une première rencontre a eu lieu avec madame Karen Audet de la MRC de Bonaventure et la prochaine rencontre aura lieu en mars prochain

MONSIEUR CHRISTIAN GRENIER, CONSEILLER

Monsieur Grenier nous fait part du travail accompli dans les dossiers suivants :

Service incendie

- Clignotants verts – Pompiers volontaires

Comité intermunicipal

- Rencontre prévue le 15 mars prochain

Dossier FRR – Revitalisation

- ± 1 M\$ de projets présentés

Projet Banc-de-pêche

- Participation à 2 rencontres les 30 janvier et 1^{er} février derniers

Tables de travail

- Présence aux rencontres de travail et séances extraordinaires

Site historique national du Banc-de-pêche

- La campagne de financement va bon train

23. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

24. PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions émanant du public sur les dossiers suivants :

- Futur règlement de démolition;
- Réparation de la rue St-Pie X;
- Entretien des trottoirs

2023-02-52

25. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Anglehart, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit levée. Il est 20 h 48.

Marc Loisel, maire

Daniel Langlois, directeur général et greffier

ANNEXE A

PROJET DE RÈGLEMENT 2023-526 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 330 000 \$ AFIN DE FINANCER LA RESTAURATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE PROPRIÉTÉ MUNICIPALE - L'ÉGLISE ANGLICANE-BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement **2023-526** a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 13 février 2023 et que le projet de règlement **2023-526** a été déposé à cette même séance;

ATTENDU QUE la direction générale a reçu une lettre le 4 novembre 2020 du ministre de la Culture et des communications qui accompagnait la convention d'aide financière;

ATTENDU QUE la contribution financière maximale du gouvernement du Québec pour la mise en œuvre de l'entente conclue en vertu du programme de soutien au milieu municipale en patrimoine immobilier volet-b s'élève à 1 225 800\$ ou 60 % des coûts pour la réfection de deux bâtiments;

ATTENDU QUE ce règlement d'emprunt est pour financer la réfection de la toiture de l'église anglicane qui est un des bâtiments éligibles à l'aide financière du gouvernement du Québec – soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier volet – b;

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à effectuer les travaux selon les plans et devis préparés par Marie Josée Deschênes architecte, portant le numéro MJD 22-1173A en date du 14 décembre 2022, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Daniel Langlois, directeur général et greffier, en date du 8 février 2023 lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

ARTICLE 3. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 330 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 330 000 \$ sur une période de 10 ans.

ARTICLE 5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement. Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Résolution numéro **2023-02-38**

Adopté à la séance ordinaire du 13 février 2023

Marc Loisel
Maire

Daniel Langlois CPA
Directeur général et Greffier